

**MAIRIE DE CIRES-LES-
MELLO**
7 rue de la Mairie
60660 CIRES-LES-MELLO

**DÉLIBÉRATION DU
DU 05 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 18

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON - Sandrine CECCARELLO

Absents : 9

Mesdames et Messieurs Caroline MARTIN - Virginie COUTURE - Babo BABAKWANZA - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Lorraine PASTOL - Didier WERNERT - Ludivine SIX

Pouvoirs : 6

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur BERTRAND
Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas BERTRAND

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers votants : 21

Date de convocation : 27 Février 2026

Date d'affichage : 27 Février 2026

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Budget principal : affectation des résultats de l'année 2025

DÉLIBÉRATION 2026-008

Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière

L'assemblée délibérante est appelée à procéder à l'affectation des résultats :

Commune de
CIRES LES MELLO

DELIBERATION
 Du
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
 EXERCICE: 2025
 AFFECTATION RESULTAT EN
 2026

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	contre Pour
Date de la convocation :	
Séance du :	

Le réuni sous la présidence de M r Hubert CABORDEL délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par M. Alain GUERNET, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, l'Lu donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 557 585,19 €	617 536,22 €		617 536,22 €	1 557 585,19 €
Opérations de l'exercice	3 722 402,14 €	4 089 201,38 €	866 444,79 €	1 573 514,31 €	4 588 846,93 €	5 662 715,69 €
Reprise résultats SMOCE	3 919,32 €			5 635,00 €	3 919,32 €	5 635,00 €
Totaux	3 726 321,46 €	5 646 786,57 €	1 483 981,01 €	1 579 149,31 €	5 206 383,15 €	7 220 300,88 €
Résultat de clôture (=CA)		1 920 465,11 €		95 168,30 €		

Besoin de financement
 Excédent de financement

	95 168,30 €

Restes à réaliser

409 400,00 €	210 000,00 €
--------------	--------------

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/1- et BP/1-

Besoin de financement des restes à réaliser
 Excédent de financement des restes à réaliser

199 400,00 €	

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

104 231,70 €	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

104 231,70 €

au compte 1068 Investissement BP 2026, avec émission titre de recette.

1 816 233,41 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026.

- €

au compte 001 Excédent d'investissement reporté BP 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Cires-Lès-Mello, le 11 Mars 2026

Le Maire,

Alain GUÉRINET

